L'urbanisme à Aubergenville - Présentation et Règlementation

Le service Urbanisme d'Aubergenville prend en charge l'urbanisme règlementaire (l'application des règles de construction et d'aménagement sur le territoire), l'instruction et le suivi des affichages publicitaires et enseignes commerciales ainsi que les questions foncières de la Ville. Vous trouverez pour chacun de ses thèmes une page qui lui est dédiée sur le site.



Concernant l'urbanisme règlementaire, le document qui centralise les règles applicables sur le territoire est: le **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**.

Le PLUi (plans de zonage, règlements de zones, servitudes, orientations d'aménagement et de programmation etc...) est le document de référence en matière d'aménagement pour les 73 communes de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O). Il est opposable **depuis le 21 février 2020**.

En droit de l'urbanisme, tous les travaux créant de la surface ou modifiant l'aspect extérieur d'une construction existante sont soumis à l'obtention préalable d'**autorisations d'urbanisme**.

En fonction de votre lieu d'habitation sur la commune, une zone s'applique et possède son propre règlement: vous trouverez en bas de cette page le **plan de zonage** de la ville, et le **règlement de chaque zone** d'Aubergenville.

Documents

PLAN DE ZONAGE
ZONE UAb
ZONE UAd
ZONE UBa
ZONE UCb
ZONE UDa
ZONE UDb
ZONE UDc
ZONE UDd
ZONE UEe
ZONE UEm
ZONE AP
ZONE AV
ZONE NE
ZONE NP
ZONE NS
ZONE NV
GUIDE DES AIDES A LA RENOVATION

Liens utiles

Consultez le Plan Local d'Urbanisme
Consultez le cadastre en ligne
Plus d'infos sur le guichet numérique des autorisations d’urbanisme
Plus d'infos sur service-public.fr

Contact

Service Urbanisme

Tél. 01 30 90 45 42

urbanisme@aubergenville.fr